

*Question présentée par le député :*

*M. Stéphane Florey*

*Date de dépôt : 11 décembre 2019*

## **Question écrite urgente**

**Immeuble(s) à faiblesse(s) structurelle(s) : l'Etat propriétaire ou locataire a-t-il fait les expertises nécessaires ?**

L'immeuble situé aux numéros 89, 91 et 93 de la rue de la Servette présente une importante faiblesse structurelle remontant à sa construction en 1964. C'est au cours de travaux et à l'occasion d'une expertise sur la résistance des dalles que les ingénieurs ont découvert une faiblesse structurelle importante mettant en péril la statique. Le risque d'effondrement de l'édifice a contraint les propriétaires à recommander aux quelque 75 locataires de quitter les lieux. Plus inquiétant, l'ingénieur chargé du projet a envisagé que l'immeuble aurait pu s'écrouler.

Dans les années 60, la construction de logements connaît un pic, lié à une augmentation de la demande. Il est massivement recouru au béton et à l'acier et certains architectes n'imaginaient pas des bâtiments conçus pour durer plus de 50 ans. Le développement des équipements collectifs comme les ascenseurs ou les chauffages va contraindre à faire des économies ailleurs, comme sur l'épaisseur des dalles, ce qui a été à l'origine parfois de défauts de construction.

Quant à lui, l'Etat de Genève dispose d'un patrimoine immobilier de près de 2000 bâtiments totalisant environ 2,2 millions de mètres carrés. Il loue également des locaux nécessaires à son administration. A titre de comparaison, la Ville de Genève, en sa qualité de propriétaire de biens qui datent de la même époque que celui de la rue de la Servette et sont construits par les mêmes architectes, a procédé à diverses expertises sur ses immeubles.

Mes questions sont les suivantes :

- ***En sa qualité de propriétaire ou de locataire d'immeubles, l'Etat de Genève a-t-il procédé à l'évaluation des immeubles construits à la***

*même période et/ou par les mêmes architectes et ingénieurs que l'immeuble situé aux numéros 89, 91 et 93 de la rue de la Servette ?*

- *En sa qualité de propriétaire d'immeubles, la CPEG a-t-elle procédé à l'évaluation des immeubles construits à la même période et/ou par les mêmes architectes et ingénieurs que l'immeuble situé aux numéros 89, 91 et 93 de la rue de la Servette ?*
- *Combien coûterait une remise en l'état de tous les bâtiments propriété du canton présentant une faiblesse structurelle ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.